

Fiche descriptive de l'Offre de marché gaz naturel Energis Pro 3 ans

Offre destinée aux clients professionnels (consommation annuelle \leq 30 MWh)

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur (Conditions Particulières et Conditions Générales de Vente).

L'offre de marché gaz naturel prix fixe est réservée aux professionnels ayant une consommation inférieure ou égale à 30 MWh/an.

En souscrivant une offre à prix de marché en Gaz, vous ne pourrez plus souscrire par la suite un contrat en tarif réglementé Gaz pour votre lieu de consommation.

Caractéristiques de l'offre, conditions de révision et options incluses

Offre de marché gaz naturel Energis Pro 3 ans

Prix garanti sans hausse hors parts fixe et variable de distribution, parts fixes de transport et stockage et hors impôts, taxes, et contributions de toute nature, pendant 3 ans.

La Part Distribution : La Part Distribution correspond au Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics de Distribution du Gaz Naturel en vigueur, constitué d'une part fixe et variable.

Toute évolution, à la hausse ou à la baisse, du tarif applicable sera répercutée « à l'euro l'euro » au Client dans la part fixe et dans le Prix par kWh à la date d'entrée en vigueur de chaque variation du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel (1^{er} juillet de chaque année). Ce tarif est identique quel que soit le fournisseur de gaz naturel. La Part Distribution figure distinctement sur la facture de Gaz.

La part Abonnement Transport et le Terme Tarifaire de Stockage : elles correspondent aux coûts induits par la réglementation relative au transport de gaz naturel et au stockage.

Ces coûts sont revalorisés une fois par an, en même temps que la revalorisation de la Part Distribution, selon les modalités réglementaires publiées au travers des délibérations de la Commission de Régulation de l'Energie.

Option incluse : Compte en ligne (accès Internet aux données de consommation et de facturation).

<p>Prix de l'offre</p>	<p>Le prix des parts fixe et variable est mentionné aux Conditions Particulières en fonction de l'usage du gaz et de la valeur de ces prix en vigueur à la date de signature du contrat.</p> <p><u>Au 1^{er} octobre 2020 :</u> <u>Consommation annuelle de 6 000 à 30 000 kWh)</u> Montant de la part fixe : 18,93 € HT par mois Montant de la part variable : 0,03582 € HT/kWh</p> <p><u>Consommation annuelle de 1 000 à 6 000 kWh)</u> Montant de la part fixe : 5,87 € HT par mois Montant de la part variable : 0,058 € HT/kWh</p> <p>Les prix sont mentionnés Hors Toutes Taxes. Il convient de rajouter la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) pour la part «Abonnement», la Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel (TICGN) pour la part des kWh consommés.</p> <p>Le taux de TVA appliqué est de 5,5 % pour la part «Abonnement» et la CTA, de 20 % pour les kWh consommés et la TICGN.</p>
<p>Durée du Contrat</p>	<p>Durée : 3 ans (contrat à durée déterminée). Renouvellement par tacite reconduction par période de même durée.</p> <p>Date d'effet : mentionnée aux Conditions Particulières de vente (CPV), elle est fixée avec le Client. Elle est notamment subordonnée à l'existence d'un raccordement au Réseau de Gaz et à la mise en service du Point de Livraison et au rattachement du Point de Livraison du Client par le Distributeur au Fournisseur.</p> <p>Date d'échéance : dépendant de la date d'effet, elle est précisée aux CPV.</p>
<p>Facturation et modalités de paiement <i>(articles 11 et 12 des CGV)</i></p>	<p>Modalités d'établissement de la facture :</p> <p>Les rythmes de facturation proposés pour les clients à relève trimestrielle sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mensualisation associée au prélèvement automatique : 10 mensualités fixes, 11^{ème} voire 12^{ème} mensualité de régularisation après relève de compteur ; 1 facture de régularisation par an. - la facture trimestrielle : 4 factures par an établies après relève de compteur. <p>Les modalités de paiement proposées sont le paiement sécurisé via l'Agence en ligne d'ENERGIS accessible par : www.regie-energis.com, le prélèvement automatique, le virement, le paiement par carte bancaire, espèces ou mandat-compte de la Poste.</p> <p>Les factures sur support papier sont envoyées par voie postale. Il est possible d'opter pour la facture électronique disponible dans le compte créé par le client dans l'Agence en ligne d'ENERGIS.</p>

	<p>Le délai de paiement des factures est de 14 jours à compter de la date d'émission de la facture.</p> <p>En l'absence d'index de relève, réel ou estimé, fourni au Fournisseur par le Distributeur, le Fournisseur estime l'index du compteur ou les consommations du Client par tout moyen à sa disposition notamment l'historique de consommation s'il existe ou toute information communiquée par le Distributeur.</p>
<p>Conditions de révision des prix (article 11 des CGV)</p>	<p>Le prix du gaz naturel sera révisé à chaque échéance du Contrat. Le Client sera informé, au plus tard trente (30) jours avant cette échéance, du nouveau prix qui lui sera appliqué à compter de la date de renouvellement de son Contrat. En cas de refus de son nouveau prix, le Client dispose d'un délai de trois (3) mois à compter de la réception du courrier lui indiquant ce nouveau prix pour résilier le Contrat, sans pénalité.</p>
<p>Conditions de résiliation à l'initiative du Client (Conditions particulières et article 5 des CGV)</p>	<p>Le client informe ENERGIS par écrit de sa demande de résiliation. Celle-ci suppose la relève effective du compteur, par ENERGIS ou par le client via le relevé contradictoire ENERGIS. La date d'effet est celle demandée par le client.</p> <p>En cas de résiliation avant l'échéance du Contrat, sauf motif légitime ou cas de force majeure ou cas assimilé, le Client versera au Fournisseur les frais de résiliation suivants : 10% x [totalité des Abonnements + (Quantité Annuelle Prévisionnelle x Terme de Quantité en vigueur)].</p>
<p>Conditions de résiliation à l'initiative du Fournisseur (Article 6 des CGV)</p>	<p>ENERGIS se réserve le droit de résilier le contrat en cas de facture impayée et suite à une mise en demeure restée sans réponse (sous réserve des dispositions de l'article L.115.3 du code de l'action sociale).</p>
<p>Service clients et réclamations</p>	<p>Vous pouvez contacter ENERGIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par téléphone au 03 87 91 25 03 ou en vous rendant dans les locaux d'ENERGIS ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 11h55 et de 13h05 à 16h55 ; - par courrier envoyé à ENERGIS, 53 rue du Maréchal Foch 57500 Saint-Avold, <p>en écrivant à accueil@regie-energis.com</p>